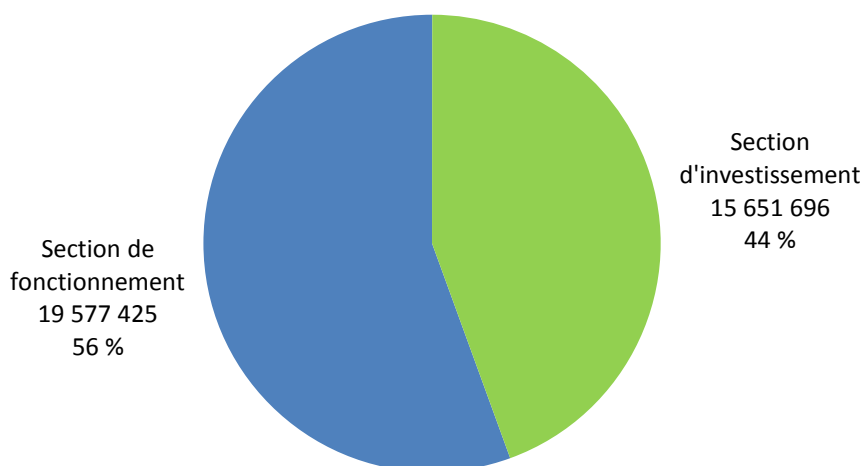


Budget Primitif 2017 – Conseil municipal du 19 décembre 2016

1) Synthèse de l'équilibre global du budget principal

Le budget prévisionnel global 2017 s'élèverait à 35,22 millions d'euros, dont 19,58 millions d'euros pour la section de fonctionnement et 15,64 millions d'euros pour la section d'investissement.

Répartition du budget par section



La section de fonctionnement est en progression de 0,92 % par rapport au budget primitif 2016, soit 0,18 millions d'euros. Quant à l'investissement, il est en diminution de près de 10 % (1,75 millions d'euros). Cette évolution est notamment due à la diminution du montant à inscrire, en dépense comme en recette, pour consolider, de manière annuelle, dans les comptes de la commune, le montant des emprunts à option de tirage sur ligne de trésorerie.

La balance générale du budget 2017 peut être synthétisée de la manière suivante :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	19 577 425 €	19 577 425 €
<i>Opérations réelles</i>	17 465 824 €	19 577 425 €
<i>Opérations d'ordre</i>	2 111 601 €	0 €
Section d'investissement	15 641 696 €	15 641 696 €
<i>Opérations réelles</i>	15 541 696 €	13 430 095 €
<i>Opérations d'ordre</i>	100 000 €	2 211 601 €

Le dynamisme des recettes réelles de fonctionnement s'estompe. En effet, les mesures en cours de discussion dans le projet de loi de finances pour 2017 impactent fortement, une nouvelle fois, la Dotation Globale de Fonctionnement, et ce, malgré la décision de diminuer par deux le montant de la contribution au redressement des finances publiques pour le bloc communal. Le produit issu de la fiscalité directe sera quant à lui en hausse, tout comme celui des participations. En effet, le financement CAF pour les activités gérées par l'axe 2 sera plus important que précédemment.

Les dépenses réelles de fonctionnement sont en augmentation de près de 2,1 % (+ 0,359 millions d'euros). En effet, certaines mesures étatiques contraintes amènent à revoir à la hausse les charges de personnel, malgré une stabilité des effectifs (hausse du point d'indice, réforme des parcours professionnels). De plus, l'ajustement du budget d'entretien des espaces verts, ainsi que la revalorisation des dépenses liées à l'entretien des bâtiments ou à certains contrôles réglementaires, font augmenter les dépenses courantes de plus de 4 %.

Par conséquent, cet effet ciseaux¹ impacte l'autofinancement à la baisse, qui reste toutefois à un niveau satisfaisant de 2,11 millions d'euros (-0,18 millions d'euros par rapport au BP 2016).

Les dépenses d'équipement 2017 sont en baisse par rapport au BP 2016 : - 0,55 millions d'euros (-6,3 %). Elles s'élèvent à 8,3 millions d'euros, à un niveau encore très important. En effet, rapportées à la population, la commune de Genas inscrit près de 658 euros par habitants lorsque la moyenne nationale de la strate est de 295 euros².

Concernant le financement des investissements, le volume d'emprunts prévisionnels est en diminution de près de 45 % (-2,80 millions d'euros), sous l'effet notamment d'un volume de cessions d'immobilisations plus important (vente de la parcelle AD057 de l'îlot Danton - République) et d'un montant de FCTVA perçu au titre des dépenses d'équipements 2016 réalisées plus conséquent par rapport à l'exercice en cours. Pour information, et pour reprendre les informations données lors du Débat d'Orientation Budgétaire, le montant d'emprunt aujourd'hui inscrit au budget primitif sera sans doute supprimé lors de la reprise des résultats de l'exercice 2016. Autrement dit, la commune ne ferait pas appel au financement bancaire pour 2017.

2) La section de fonctionnement du budget principal

a) Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont en hausse de 0,92 % et s'élèvent à 19,57 millions d'euros.

Premièrement, concernant le produit de la fiscalité locale attendu, il avait été annoncé au DOB à 7,63 millions d'euros. Le coefficient de revalorisation des bases fiscales n'étaient alors pas connu. Ce montant est finalement à revoir au vu de l'évolution votée par l'Assemblée nationale. En effet, le projet de loi de finances pour 2017 prévoit un coefficient de revalorisation de 0,4 %. Ainsi, conjugué à des taux constants et aux hypothèses retenues au DOB, le produit fiscal attendu est de 7,59 millions d'euros, soit + 2,57 % (+0,19 millions d'euros) par rapport à celui inscrit dans le BP 2016.

Pour mémoire, la fiscalité reversée par la Communauté de Communes de l'Est Lyonnais, au travers de l'attribution de compensation (8,04 millions d'euros) et la Dotation de Solidarité Communautaire (0,37 millions d'euros) reste constante sur l'exercice.

¹ Evolution plus rapide des dépenses par rapport aux recettes

² Source : site DGCL – les collectivités locales en chiffres 2016 - http://www.collectivites-locales.gouv.fr/files/files/statistiques/brochures/chapitre_4_-_les_finances_des_cl.pdf

Troisièmement, la fiscalité indirecte (droits, de mutation, taxe sur les pylônes électriques,...) ou reversée est inscrite pour un volume de 0,58 millions d'euros, c'est-à-dire quasi équivalent à celui voté au BP 2016.

De plus, le montant des produits issus de l'activité des services est en augmentation. En effet, les recettes liées aux activités périscolaires sont ajustées au nombre d'inscrits enregistrés pour l'année scolaire 2016 et 2017 (+ 0,038 millions d'euros, pour un volume de 605 000 euros). Les remboursements réalisés par le CCAS de Genas au titre du personnel sont également à revaloriser (+ 0,03 millions d'euros) et traduisent notamment le passage à temps plein du poste d'agent d'accueil.

Enfin, concernant les participations, dotations et subventions, se dégagent deux tendances.

La première est la hausse des participations versées par la CAF au titre des activités réalisées au profit de la petite enfance, l'enfance et la jeunesse. En effet, celle-ci est en hausse de près de 0,19 millions d'euros et s'élève pour 2017 à un peu plus de 0,9 millions d'euros. Elle vient notamment récompenser la qualité du service offert par les établissements accueillant des jeunes enfants (fournitures des couches et des repas).

La deuxième est la traduction directe du désengagement de l'État. En effet, la DGF, comme les compensations fiscales, seront une nouvelle fois en baisse. Pour ces dernières, elles sont estimées à 0,096 millions d'euros, soit une baisse par rapport au BP 2016 de 0,015 millions d'euros (- 13,5 %). Concernant la DGF, il y a lieu de revoir les estimations transmises lors du DOB. En effet, deux mesures impactent fortement son volume :

- **L'écrêtement prévu pour les communes dites « riches »**

A été incorporée dans le projet de loi de finances pour 2017 une nouvelle mesure concernant l'écrêtement de la DGF défini à l'article L. 2334-7 du Code Général des Collectivités Territoriales. Ce dispositif prévoyait une diminution de la dotation forfaitaire pour les communes atteignant un certain seuil de potentiel fiscal par rapport au potentiel fiscal moyen des communes. Cet écrêtement était toutefois plafonné à 3 % de la dotation forfaitaire N-1. Dans le projet de loi de finances pour 2017, ce plafond est remis en cause car jugé source d'inégalités entre les communes, certaines pouvant contribuer beaucoup plus au vu des moyens financiers dont elles disposent. Aussi, le plafond est défini à 1 % des recettes réelles de fonctionnement. Pour la commune de Genas, ce dernier s'élève à près de 0,196 millions d'euros, lorsque celui de l'ancien dispositif s'élevait à 0,023 millions d'euros pour 2016, soit 0,173 millions d'euros de plus.

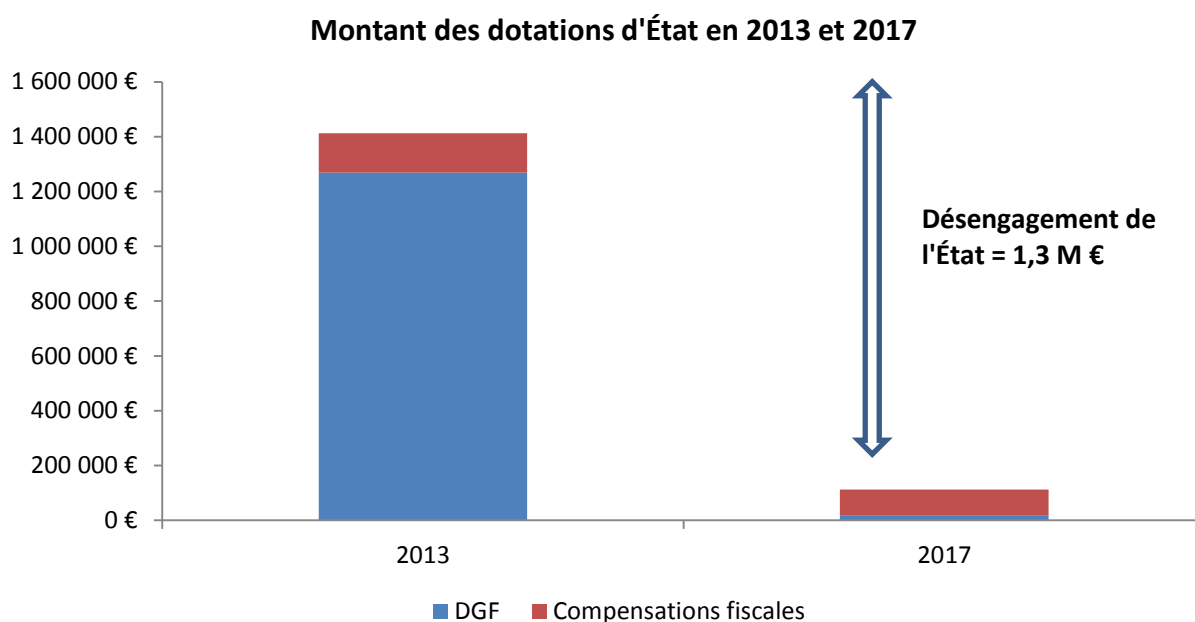
- **La contribution au redressement des finances publiques**

Pour la quatrième année consécutive, les collectivités territoriales se voient une nouvelle fois sollicitées pour diminuer les dépenses publiques. Pour le bloc communal toutefois, ce montant est divisé par deux par rapport à 2016. Ainsi, pour la commune de Genas, la contribution au redressement des finances publiques devrait s'élever à près de 0,182 millions d'euros.

Le calcul de la DGF que percevra la commune en 2017 est donc le suivant :

Dotation forfaitaire N-1 : 395 332 euros
-
Écrêtement plafonné : 196 802 euros
=
198 530 euros à inscrire en recette au compte 7411
-
Contribution au redressement des finances publiques (compte 73916 en dépenses) :
182 000 euros
=
16 530 euros DGF estimé pour 2017

En comparaison avec l'exercice 2013 qui marque la dernière année où la commune a reçu une pleine DGF, le désengagement de l'État sur 2017 se traduit ainsi :



Les recettes de fonctionnement par chapitres, ainsi que leur évolution, se traduisent ainsi :

Chapitre	BP 2016	BP 2017	Évolution en valeurs	Évolution en %
013 Atténuation de charges	100 000 €	100 000 €	0 €	0 %
70 Produits des services, du domaine et ventes directes	1 315 400 €	1 406 900 €	+ 91 500 €	+ 6,9 %
73 Impôts et taxes	16 392 077 €	16 582 577 €	+ 190 500 €	+ 1,1 %
74 Dotations, participations et subventions	1 326 924 €	1 307 188 €	- 19 736 €	- 1,5 %
75 Autres produits de gestion courante	174 000 €	180 760 €	+ 6 760 €	3,9 %
042 Opération d'ordre de transfert entre section	90 000 €	0 €	- 90 000 €	- 100 %
Total	19 398 401 €	19 577 425 €	+ 179 024 €	+ 0,9 %

b) Les dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement sont en augmentation de 2,1 % et s'élèvent à 17,46 millions d'euros.

L'évolution est assez disparate selon les postes :

Chapitre	BP 2016	BP 2017	Évolution en valeurs	Évolution en %
011 Charges à caractères générales	5 338 562 €	5 455 160 €	+ 116 598 €	+ 2,1 %
012 Charges de personnel	9 391 824 €	9 496 224 €	+104 400 €	+1,1 %
014 Atténuations de produits	400 000 €	582 000 €	+ 182 000 €	+45,5 %
65 Autres charges de gestion courante	1 670 964 €	1 697 040 €	+26 076 €	+ 1,6 %
66 Charges financières	190 000 €	122 000 €	- 68 000 €	- 35,7%
67 Charges exceptionnelles	15 600 €	13 400 €	- 2 200 €	- 14,1 %
022 Dépenses imprévues	100 000 €	100 000 €	0 €	0 %
Total	17 106 950 €	17 465 824 €	+ 358 874 €	+ 2,1 %

Ainsi, les charges à caractères générales augmentent de 2,1 %. Les principales hausses sont :

- l'inscription d'un complément pour renforcer les contrôles réglementaires réalisés sur les équipements municipaux,
- l'inscription d'un budget nécessaire pour réaliser un diagnostic et l'entretien des toitures des bâtiments communaux,
- l'ajustement du budget d'entretien des espaces verts suite à la mise en place de la gestion différenciée,
- l'ajustement des crédits pour la fourniture des repas scolaires et des gouters faisant suite à une hausse des effectifs et usagers du service.

Toutefois, certains budgets, notamment d'administration générale, sont revus à la baisse :

- les assurances dommages – construction : la M14 a défini une nouvelle méthode de comptabilisation qui permet de diminuer de manière importante le budget nécessaire à leur traitement,
- la téléphonie suite à la passation d'un nouveau marché,
- la fourniture de carburant,
- des crédits de prestations diverses utilisées par les services,
- l'entretien des terrains sportifs ajusté aux consommations réelles du service.

Concernant les charges de personnel, malgré les mesures imposées par l'État (point d'indice, réforme des parcours professionnels,...) et la hausse naturelle due au Glissement Vieillesse Technicité, l'augmentation de la masse salariale reste modérée et contenue à + 1,1 % et la part de ce poste dans les dépenses réelles de fonctionnement reste la même : elle est à 54,9 % en 2016 et 54,3 % en 2017.

La hausse du chapitre 65 est principalement due à l'augmentation de la subvention versée au CCAS, qui passe de 0,446 millions d'euros en 2016 à 0,461 millions d'euros en 2017, soit + 3,5 % pour le secteur social.

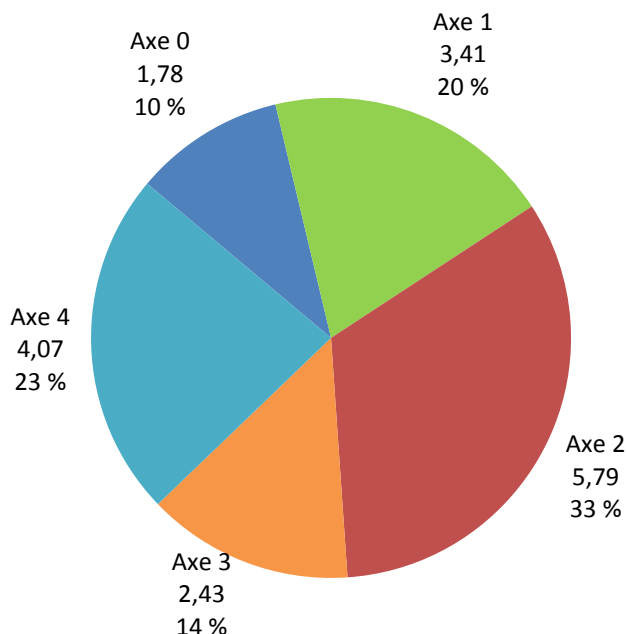
Le chapitre des atténuations de produits, où est notamment imputé le Fonds de Péréquation des recettes Intercommunales et Communales, est quant à lui en forte augmentation. En effet, la contribution au redressement des finances publiques, qui n'était pas comptabilisée en tant que telle, est désormais imputée en dépenses de fonctionnement. Celle-ci étant estimée à 0,182 millions d'euros en 2017, il y a lieu de l'inscrire en dépense sur ce chapitre.

Enfin, comme vu dans le DOB, les intérêts de la dette sont en diminution, la commune n'ayant pas contracté d'emprunts nouveaux depuis 2010. Le budget nécessaire en 2017 pour honorer la charge des emprunts contractés auprès des établissements bancaires est de 0,12 millions d'euros.

Répartition des dépenses réelles de fonctionnement par axe

De manière synthétique, les dépenses réelles de fonctionnement par axe se répartissent ainsi :

En millions d'euros



Les axes 1, 2 et 3 représentent un peu moins de 68 % des dépenses de fonctionnement, soit près de 11,79 millions d'euros.

Axe 1 « Changer la vi(II)e, c'est notre nature »

L'axe 1 recoupe les actions menées pour l'entretien de l'espaces publics, l'entretien des espaces verts, celui du patrimoine bâti de la commune non comptabilisé dans les autres axes, l'urbanisme et la sécurité (sécurité civile et police municipale).

Près de 40 % des dépenses de l'axe 1 sont dédiées au paiement du personnel, soit une masse salariale évaluée à près de 1,4 millions d'euros.

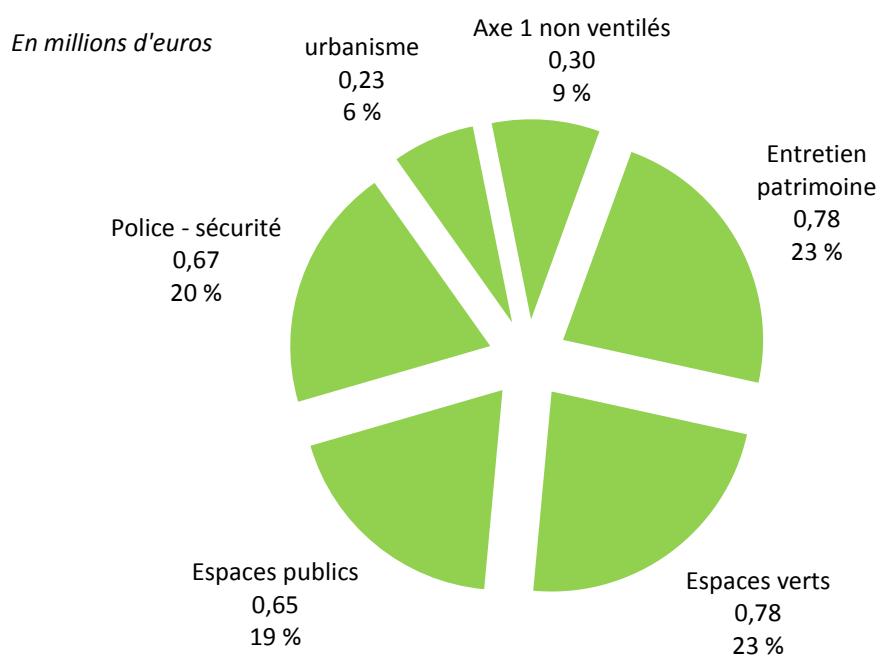
Comme vu précédemment, différentes évolutions impactent fortement le budget de l'axe 1. En effet, est inscrit un budget nouveau pour la vérification et l'entretien des toitures des bâtiments communaux de près de 0,1 millions d'euros. Si ce budget paraît élevé, il est toutefois une mesure préventive nécessaire pour éviter à la commune des réparations de plus grandes ampleurs dans le futur.

De plus, l'entretien des espaces verts est ajusté au coût réel de la gestion différenciée. Par rapport à 2016, le budget supplémentaire est de près de 0,1 millions d'euros. L'objectif de cette nouvelle méthode est la mise en place d'un entretien des espaces plus intelligent et respectueux de l'environnement naturel. Ainsi, il sera plus important sur les poumons verts de la commune ou sur les espaces à forte affluence.

Concernant les fluides, le budget reste approximativement le même que le BP 2016. Toutefois, celui relatif aux consommations d'eau est proposé en légère baisse (- 7 400 euros, -7,5 %). En effet, la mise en place d'un forage sur le complexe Pierre Perronet permet l'utilisation d'une eau moins coûteuse pour l'arrosage d'espaces verts. Les économies engendrées par ce dispositif devraient se vérifier en cours d'année.

Le budget dédié à la sécurité civile des genassiens et à la police municipale reste constant par rapport à l'année précédente. Il représente près d'un cinquième du budget de l'axe 1, soit 0,67 millions d'euros. Un peu moins de la moitié représente les charges de personnel de la police municipale, 30 % la contribution versée au Service Départementale et Métropolitain d'Incendie et de Secours, le reste les crédits courants de la PM (gardiennage des bâtiments communaux notamment).

Par actions, le budget peut être réparti ainsi :



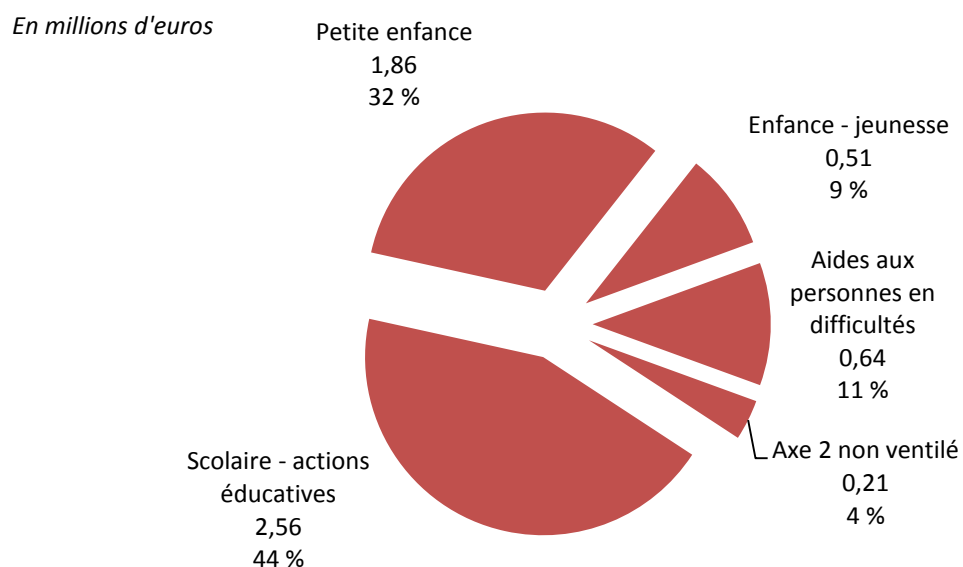
Axe 2 « Simplifier la vie, c'est notre nature »

Près du tiers des dépenses réalisées au titre de l'axe 2 sont des dépenses de personnel (personnel des crèches, ATSEM, ...), soit 3,707 millions d'euros. Les crédits courants des services en représentent quant à eux le quart, c'est à dire 1,388 millions d'euros, et les subventions environ 12 %, soit 0,691 millions d'euros.

Concernant les principales évolutions, la hausse des effectifs scolaires et des usagers des temps organisés autour du périscolaire oblige la commune à augmenter le budget relatif à la livraison des gouters et repas pris dans les écoles dont le coût estimé sur l'exercice 2017 est de 0,416 millions d'euros (+ 0,025 millions d'euros).

Le budget dédié à la petite enfance, enfance et jeunesse est quant à lui relativement stable. Est toutefois consolidé le complément réalisé courant 2016 pour l'emploi de personnel intérimaire dans les crèches. De plus, la subvention octroyée à l'association la Galipette est revue à la hausse et est proposée pour 2017 à 0,114 millions d'euros.

La répartition par action des politiques menées au titre de l'axe 2 est la suivante :



Axe 3 « Partager, c'est notre nature »

La répartition des dépenses de l'axe 3 par nature est la suivante :

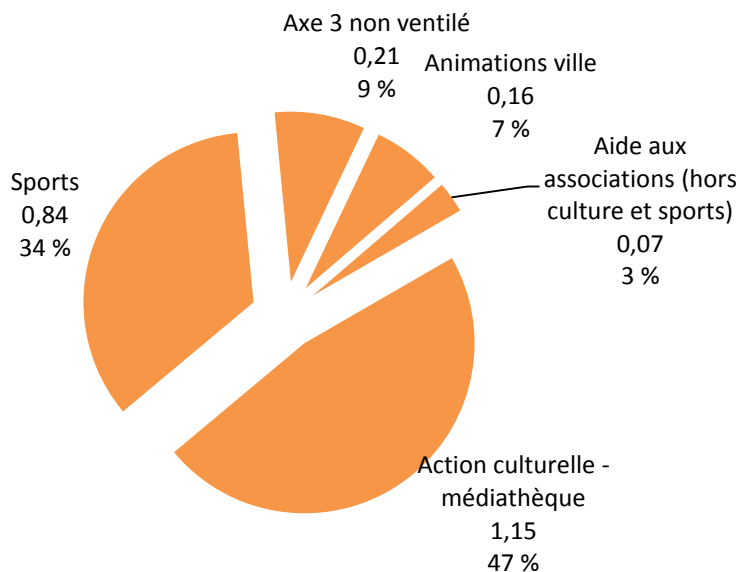
- près de 50 % concernent les charges de personnel, soit 1,222 millions d'euros,
- 30 % des dépenses représentent les crédits courants des services, soit 0,736 millions d'euros,
- 20 % sont des subventions versées aux associations, soit 0,472 millions d'euros.

La répartition par actions est sensiblement identique à celle de l'an passé, illustrant une stabilité des coûts des politiques culturelles ou sportives menées par l'axe 3.

Ainsi, près de 1,149 millions d'euros sont réservés pour le fonctionnement de la médiathèque et pour l'action culturelle, soit près de 50 % du budget de l'axe 3.

Concernant le sport, il représente plus d'un tiers de ces dépenses. Il faut noter une diminution du budget dédié à l'entretien des terrains sportifs. En effet, celui-ci est ajusté au plus près des besoins réels du service, soit 0,135 millions d'euros.

En millions d'euros



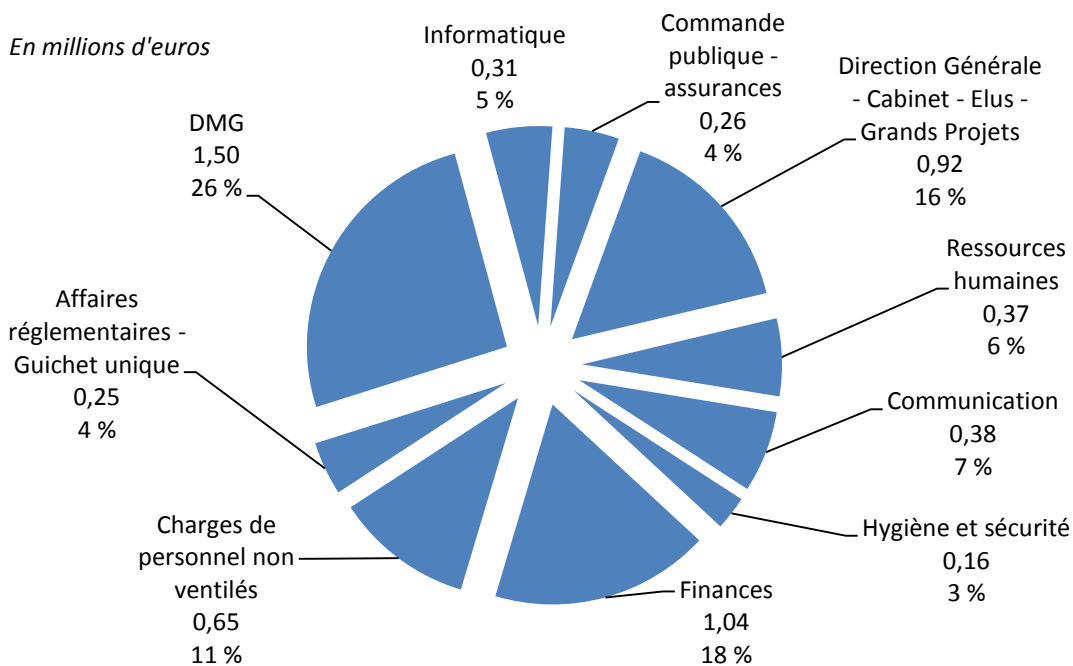
Axe 0 et 4 Dépenses institutionnelles et services fonctionnels

Plusieurs postes composent les dépenses de ces axes :

- des dépenses de personnel pour près de 3,153 millions d'euros,
- des crédits courants pour près de 1,803 millions d'euros,
- les indemnités des élus pour près de 0,177 millions d'euros,
- les intérêts de la dette pour 0,120 millions d'euros,
- des crédits plus spécifiques comme le FPIC (0,400 millions d'euros) ou la contribution au redressement des finances publiques évaluée pour 2017 à 0,172 millions d'euros.

Le découpage par service des dépenses institutionnelles et des services fonctionnels est le suivant :

En millions d'euros



c) Les opérations d'ordre de la section de fonctionnement et l'autofinancement

L'autofinancement est constitué des opérations d'ordre suivantes³ :

- le virement à la section d'investissement
- la dotation aux amortissements et les provisions

Le premier s'élève en 2017 à 1,361 millions d'euros et diminue par rapport au BP 2016. Le deuxième poste en quant à lui en légère augmentation et s'élève pour l'exercice à 0,75 millions d'euros.

Ainsi, l'autofinancement global, de 2,111 millions d'euros, diminue de près de 8 % (0,180 millions d'euros) sous l'effet ciseaux décrit ci-avant. Autrement dit, sur l'exercice, les dépenses évoluent plus vite que les recettes. Cette baisse est cependant à relativiser puisque le niveau d'autofinancement reste satisfaisant.

3) La section d'investissement du budget principal

a) Les dépenses d'équipement

Les dépenses d'équipement prévisionnel du budget primitif 2017 s'élève à près de 8,299 millions d'euros. Elles concernent des opérations importantes et certaines s'étaleront sur plusieurs exercices. Ainsi, rentreront en phase travaux :

- La Maison de Toutes les Génération, dont le crédit de paiement est estimé à 1,835 millions d'euros,
- L'église de Genas dont le crédit de paiement est estimé à 1,386 millions d'euros,
- La réinscription des travaux de la salle du Conseil municipal pour 0,418 millions d'euros,
- La rénovation des façades en pierre de l'Hôtel de Ville pour 0,218 millions d'euros.

De plus, de nouveaux programmes sont créés pour des travaux à mener sur le reste du mandat :

- Les études pour la rénovation et l'aménagement de la rue de la République pour 0,150 millions d'euros,
- La réalisation d'un terrain synthétique au complexe sportif Marcel Gonzales pour 0,550 millions d'euros et la création d'un parking au sud pour 0,500 millions d'euros,
- La réalisation d'un square sur le tènement près de la halle du marché pour 0,590 millions d'euros.

Ainsi, les nouvelles autorisations de programmes, ainsi que leurs crédits de paiement respectifs, sont les suivantes :

• **AP n°201601 Aménagement du quartier des allées Ferrier et abords**

Montant AP	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020
2 230 000 €	290 000 €	1 837 000 €	100 000 €	3 000 €

• **AP n°201602 Aménagement d'un centre-bourg à Vurey**

Montant AP	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020
1 400 000 €	50 000 €	50 000 €	1 290 000 €	10 000 €

³ Ces opérations d'ordre n'entraînent aucun mouvement de trésorerie et ont une contrepartie en recettes d'investissement.

- **AP n°201603 Réaménagement du complexe Marcel Gonzales**

Montant AP	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020
2 500 000 €	1 070 000 €	1 030 000 €	100 000 €	300 000 €

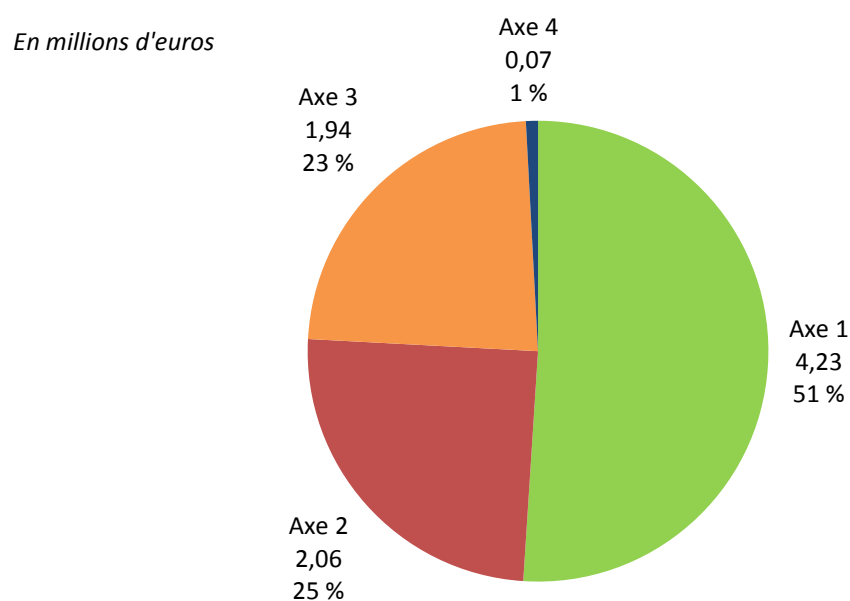
- **AP n°201604 Réaménagement de la rue de la République**

Montant AP	CP 2017	CP 2018	CP 2019
2 800 000 €	150 000 €	2 450 000 €	200 000 €

Il y a également lieu d'inscrire le budget nécessaire au solde des opérations 201401 rénovation de la halle des sports et 201402 aménagement de tennis couverts rue du repos. En effet, si les travaux sont achevés ou quasi achevés, le paiement des derniers décomptes des entreprises se fera sur 2017. Ainsi, les inscriptions nécessaires pour honorer les engagements de la commune sont respectivement de 0,693 millions d'euros et 0,110 millions d'euros.

L'exercice 2017 est donc une année importante en termes financier, mais surtout en lancement d'études, pour la transformation de l'espace public de la commune qui s'étalera sur le reste du mandat.

La répartition par axe des dépenses d'équipement est la suivante :



Par chapitre comptable, les dépenses d'équipements sont les suivantes :

Chapitre	BP 2016	BP 2017	Évolution en valeurs	Évolution en %
20 Immobilisations incorporelles	791 500 €	442 900 €	- 351 600 €	- 44,4 %
21 Immobilisations corporelles	3 174 415 €	2 486 796 €	- 687 619 €	- 21,6 %
23 Immobilisations en cours	4 416 120 €	5 279 000 €	+ 862 880 €	+ 19,5 %
204 Fonds de concours versés	391 700 €	91 000 €	- 300 700 €	- 76,7 %
Total	8 773 735 €	8 299 696 €	- 474 039 €	- 5,4 %

b) Les autres dépenses d'investissement

Le total de la section d'investissement s'élève à 15,641 millions d'euros. Hors dépenses d'équipement, les crédits restants concernent principalement la dette.

En effet, le budget nécessaire au remboursement du capital est de 1,222 millions d'euros, tandis que celui pour l'enregistrement des opérations afférentes aux crédits de trésorerie est de 5,92 millions d'euros.

Le montant des dépenses imprévues est proposé constant à 0,1 millions d'euros.

Enfin, il y a lieu d'inscrire une somme de 0,100 millions d'euros en opération d'ordre pour régulariser le traitement des avances imputées au compte 238, et notamment celle versée à la CCEL pour les travaux réalisés sur les réseaux de la rue de l'Avenir en lieu et place de la commune.

Chapitre	BP 2016	BP 2017	Évolution en valeurs	Évolution en %
16 Emprunts et dettes assimilées	8 297 000 €	7 142 000 €	- 1 155 000 €	- 13,9 %
020 Dépenses imprévues	100 000 €	100 000 €	0 €	0 %
041 Opérations patrimoniales	50 000 €	100 000 €	+ 50 000 €	+ 100 %
Total	8 437 000 €	7 342 000 €	- 1 095 000 €	- 12,9 %

c) Le financement des investissements

Outre l'autofinancement évoqué plus haut, les recettes d'investissement se composent de ressources externes, mais également d'emprunts prévisionnels nécessaires pour assurer l'équilibre du budget.

Tout d'abord, le FCTVA devrait s'élever à près de 1 millions d'euros. Cette estimation suppose la réalisation de près de 6,1 millions d'euros de dépenses d'équipements éligibles.

De plus, la taxe d'aménagement est réévaluée à 0,250 millions d'euros, la commune percevant un peu plus que les 0,2 millions d'euros inscrits habituellement.

Dans le chapitre des subventions, sont inscrits le produit des amendes de police pour 0,05 millions d'euros, ainsi qu'une participation versée pour la maison de Toutes les Générations de 0,025 millions d'euros.

Le volume de cessions envisagé est plus important que l'an passé. Sont réinscrites les cessions de la Boutasse, la rue des étangs et les villas sises 2 rue Hector Berlioz. Également, sera envisagée la vente de la parcelle AD 057 de l'îlot Danton – République. La recette potentielle estimée s'élève à 1,9 millions d'euros. Le volume de cession global envisagé est quant à lui de 2,79 millions d'euros.

Ainsi, afin d'assurer l'équilibre du budget, il est nécessaire de prévoir des emprunts pour près de 3,393 millions d'euros. Toutefois, et comme expliqué lors du DOB, ils ne seront sans doute pas mobilisés et supprimés lors de la reprise des résultats en juin 2017 à l'issu du compte administratif 2016.

Chapitre	BP 2016	BP 2017	Évolution en valeurs	Évolution en %
16 Emprunts prévisionnels	6 200 284 €	3 395 095 €	- 2 805 189 €	- 45,2 %
16 opérations afférentes aux lignes de trésorerie	7 104 000 €	5 920 000 €	- 1 184 000 €	- 16,6 %
024 Cessions d'immobilisations	925 000 €	2 790 000 €	+ 1 865 000 €	+ 201,6 %
13 Subventions reçues	40 000 €	75 000 €	+ 35 000 €	+ 87,5 %
10 FCTVA	500 000 €	1 000 000 €	+ 500 000 €	+ 100 %
Autres recettes	280 000 €	250 000 €	- 30 000 €	- 10,7 %
Autofinancement	2 291 451 €	2 111 601 €	- 180 966 €	- 7,9 %
041 opérations patrimoniales	50 000 €	100 000 €	+ 50 000 €	+ 100 %
Total	17 390 735 €	15 641 696 €	- 1 749 039 €	- 10,1 %

4) L'équilibre budgétaire des budgets annexes

L'équilibre des budgets annexes eau potable, assainissement et baux commerciaux peut être résumé ainsi :

➤ Budget annexe eau potable :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	269 500 €	269 500 €
<i>Opérations réelles</i>	<i>50 000 €</i>	<i>250 000 €</i>
<i>Opérations d'ordre</i>	<i>214 500 €</i>	<i>19 500 €</i>
Section d'investissement	354 500 €	354 500 €
<i>Opérations réelles</i>	<i>265 000 €</i>	<i>70 000 €</i>
<i>Opérations d'ordre</i>	<i>89 500 €</i>	<i>284 500 €</i>

➤ Budget annexe assainissement :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	325 000 €	325 000 €
<i>Opérations réelles</i>	<i>45 000 €</i>	<i>15 000 €</i>
<i>Opérations d'ordre</i>	<i>280 000 €</i>	<i>310 000 €</i>
Section d'investissement	320 000 €	320 000 €
<i>Opérations réelles</i>	<i>285 000 €</i>	<i>20 000 €</i>
<i>Opérations d'ordre</i>	<i>35 000 €</i>	<i>300 000 €</i>

➤ Budget annexe baux commerciaux :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	32 000 €	32 000 €
<i>Opérations réelles</i>	<i>21 000 €</i>	<i>32 000 €</i>
<i>Opérations d'ordre</i>	<i>11 000 €</i>	<i>0 €</i>
Section d'investissement	11 000 €	11 000 €
<i>Opérations réelles</i>	<i>11 000 €</i>	<i>0 €</i>
<i>Opérations d'ordre</i>	<i>0 €</i>	<i>11 000 €</i>

Il reste relativement stable par rapport à l'exercice précédent. Parmi les investissements prévus sur les réseaux d'eau et d'assainissement en 2017, on peut citer les opérations suivantes :

- rue de la République : outre les 0,131 millions d'euros prévus sur le budget principal pour le réseau d'eaux pluviales, l'eau potable et l'assainissement feront également l'objet de travaux pour un montant respectif de 0,130 millions d'euros et 0,174 millions d'euros,
- rue Jean Jaurès : le réseau d'eau potable sera repris pour un montant estimé à 0,110 millions d'euros.

Enfin, des provisions sont inscrites sur chacun de ces deux budgets pour réaliser des études sur les réseaux à rénover pour les prochains exercices.